

## **Consignes concernant le travail à effectuer sur le carnet de stage.**

**Qui doit rendre le travail ?** les élèves de 5 et 6 PAF

**Quand doit être rendu le travail ?** le vendredi 27 mars 2020 à 12h00

**Où doit être envoyé le travail ?** à l'adresse mail suivante : [melenaude@gmail.com](mailto:melenaude@gmail.com)

Remarque : le travail sera corrigé par l'ensemble des professeurs de l'option (Mme Brenne, Mme Bledig, Mme Melen)

**Quel travail devez-vous réaliser ? ( les 5 – 6 premières pages du carnet de stage)**

- 1) **Présentation de l'établissement/organisme de soins à domicile**
- 2) **Relevé des activités réalisées**
- 3) **La feuille reprenant l'identité du stagiaire, le nom de l'établissement, le ou les professeurs responsables de l'élève.**
- 4) **Organigramme de l'établissement et projet d'établissement**

Remarque : concernant l'organigramme, il est important de ne pas réaliser un copié/collé trouvé sur internet, car vous devez vous situer sur cet organigramme.

Le projet d'établissement, par contre, se trouve assez facilement sur le site de l'établissement où vous avez effectué votre stage.

Malgré les conditions un peu particulières de cette fin d'année, nous comptons sur votre professionnalisme pour remplir ces premiers documents du carnet de stage et ceux qui suivront.

Nous sommes toutes les trois joignables si vous aviez des questions.

Bon travail.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Mme Brenne, Mme Bledig, Mme Melen.